

PACK' TRANSPORT

PARMI LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION

Année scolaire
2022/23



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

isère
LE DÉPARTEMENT

PACK' TRANSPORT

PARMI LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION



PACK' TRANSPORT



Pack'Transport : Préparez la rentrée 2022/2023 !



Pour alléger les dépenses liées à la scolarité de vos enfants et donner les mêmes chances de réussite à tous, **la Région maintient, avec le Pack'transport, la gratuité des transports scolaires pour tous.**⁽¹⁾

Pour cette année encore, les prestations de transport scolaire sont traitées et délivrées en partenariat avec le Département de l'Isère.

Pour bénéficier du PACK'TRANSPORT dès la rentrée, découvrez les démarches à effectuer au fil de ces pages et inscrivez vos enfants dès maintenant, en ligne avant le 15 juillet, ou par courrier avant le 5 juillet (voir p. 18).

⁽¹⁾ Sous réserve d'éligibilité

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du Pack'transport pour l'année scolaire 2022- 2023. Vous trouverez, dans cette brochure, toutes les modalités pratiques pour vos enfants.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes assure les transports scolaires en Isère depuis septembre 2021, avec l'appui du Département de l'Isère.

La gratuité des transports instaurée en 2015 par le Département sera préservée. C'est important pour votre pouvoir d'achat et pour le développement des transports en commun.

Le Département est également engagé à vos côtés afin de donner les mêmes opportunités à tous les collégiens, grâce au nouveau dispositif d'aide pour l'accès à la culture et au sport : la carte Tattoo Isère qui remplace le Pack'Loisirs, avec plus d'avantages.

Je vous souhaite, par avance, une excellente rentrée !

Depuis la rentrée 2021, la Région assume la mission essentielle des transports scolaires en Isère.

Que ce soit dans notre réseau de cars ou de TER, nos agents sont pleinement mobilisés, en lien étroit avec le Département, pour assurer les meilleures conditions de services à nos enfants en termes de sécurité, de desserte et d'accessibilité. Nous avons, à ce titre, pris la décision de maintenir le principe de la gratuité, instauré en 2015, qui est une mesure forte à destination du pouvoir d'achat des familles.

Afin de renforcer la qualité de notre offre, nous travaillons également au développement de transports plus respectueux de l'environnement et d'équipements permettant de protéger nos enfants contre la pollution de l'air et la circulation des virus.

Avec ce Pack'transport, la Région met à votre disposition l'ensemble des informations nécessaires à une rentrée réussie !



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
de l'Isère



Laurent Wauquiez
Président de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

PACK'TRANSPORT : la Région vous transporte !

- Mode d'emploi p. 5
- Tableau des communes Domicile > Établissement p. 6
- Votre enfant voyage avec cars Région Isère p. 8
- Carte des zones cars Région Isère p. 10
- Votre enfant voyage avec le TER p. 12
- Votre enfant voyage avec le TER et cars Région Isère p. 13

- Votre enfant voyage avec le TER et un réseau urbain p. 14
- Votre enfant voyage avec cars Région Isère et un réseau urbain p. 15
- Votre enfant n'a pas de solution de transport p. 15
- Votre enfant voyage sur un réseau hors-Isère p. 16
- Votre enfant est interne p. 17

CONTACTS

p. 18

FORMULAIRE

p. 19



PACK' TRANSPORT : LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

Depuis le 1^{er} septembre 2021,
la Région s'appuie sur le Département
de l'Isère pour organiser l'inscription au
TRANSPORT SCOLAIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES :

DOMICILIÉS EN ISÈRE

Le domicile pris en compte est celui des parents ou des
représentants légaux de l'élève.



ET

SCOLARISÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ SOUS CONTRAT DE LA PRIMAIRE AU LYCÉE.

Primaires (écoles maternelles et élémentaires),
collèges, MFR (Maison Familiale et Rurale) et lycées
(hors post-bac, y compris agricoles).



SAUF S'ILS RÉSIDENT ET ÉTUDIENT AU SEIN D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISÉROISE

dotée de son propre réseau de transports
parmi les 5 suivantes :

La Métro/SMMAG, le Grésivaudan/SMMAG,
la CAPI, le Pays Voironnais
ou Vienne Condrieu Agglomération

DÉMARCHES À EFFECTUER SELON VOTRE DOMICILIATION

Pour savoir si vous devez adresser votre demande de transport scolaire au Département ou à votre communauté
de communes, [consultez les pages 6 et 7](#)

SOIT LE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT RELÈVE DE LA RÉGION,

il pourra bénéficier de la gratuité⁽¹⁾.

Pour cela, il doit obligatoirement s'inscrire au Pack'transport :

PACK' TRANSPORT : MODE D'EMPLOI

ÉTAPE 1 : identifiez le réseau de transport
utilisé par votre enfant à l'aide des différents outils.⁽²⁾

ÉTAPE 2 : retrouvez la démarche qui correspond
à l'itinéraire prévu, entre les pages 8 et 17.

Les démarches doivent se faire chaque année, avant le 15 juillet sur
www.isere.fr ou avant le 5 juillet via le formulaire papier (p. 19).

Pour que votre demande soit traitée à temps pour la rentrée
scolaire, vérifiez que votre dossier comporte bien toutes les pièces
demandées.

SOIT LE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT RELÈVE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le domicile et l'établissement de votre enfant se situent dans
la même communauté de communes parmi les 5 suivantes
(la Métro/SMMAG, le Grésivaudan/SMMAG, la CAPI, le Pays
Voironnais ou Vienne Condrieu Agglomération) :

**vous devez faire la demande de titre de transport auprès de
votre communauté de communes.**

Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent des autori-
tés organisatrices de transports urbains correspondantes.
*Exemple : au sein de La Métro/SMMAG, le réseau Tag est en charge
de la gestion des transports en commun.*

**Retrouvez les coordonnées des réseaux
correspondant aux communautés de communes
en bas de la page 7.**

⁽¹⁾ Gratuité sous réserve d'éligibilité

⁽²⁾ Identifiez-le sur : www.oura.com, www.itinisere.fr, www.carsisere.auvergnerhonealpes.fr, ou contactez le 04 26 16 38 38.

PACK'Transport

À QUI FAIRE MA DEMANDE DE TRANSPORT ?

ÉTAPE 1 : Je repère dans le tableau ci-dessous, la couleur associée à la commune du domicile de mon enfant et celle de son établissement scolaire.

Couleur de la commune du domicile de l'enfant

Couleur de la commune de l'établissement scolaire de l'enfant

ÉTAPE 2 :

SI UNE DES DEUX COULEURS est jaune
 SI LES DEUX COULEURS sont jaunes

SI LES DEUX COULEURS sont différentes et sans jaune

ALORS JE FAIS MA DEMANDE DE PACK'Transport auprès du Département

SI LES DEUX COULEURS sont identiques et sans jaune alors je fais ma demande auprès de la communauté de communes qui correspond à la couleur (coordonnées en bas de la page 7)

⁽¹⁾ Si l'établissement de votre enfant est situé hors Isère, et que vous ne connaissez pas le réseau emprunté, contactez le 04 26 16 38 38.

Liste des communes

| | | | | | |
|----------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Abrets en Dauphiné (Les) | Besse-en-Oisans | Chapareillan | Cielles | Éparres (Les) | Janneyrias |
| Adrets (Les) | Bessins | Chapelle-de-la-Tour (La) | Clonas-sur-Varèze | Estrablin | Jarcieu |
| Agnin | Bévenais | Chapelle-de-Surieu (La) | Cognet | Eybens | Jardin |
| Albenc (L') | Billieu | Chapelle-du-Bard (La) | Cognin-les-Gorges | Eydoche | Jarrie |
| Allemont | Biol | Charancieu | Colombe | Eyzin-Pinet | Laffrey |
| Allevard | Biviers | Charantonay | Combe-de-Lancey (La) | Faramans | Lalley |
| Ambel | Bizonnes | Charavines | Corbelin | Faverges-de-la-Tour | Lans-en-Vercors |
| Anjou | Blandin | Charette | Corenc | Flachère (La) | Laval |
| Annoisin-Chatelans | Bonnetfemille | Charnècles | Cornillon-en-Trièves | Flachères | Lavaldens |
| Anthon | Bossieu | Charvieu-Chavagneux | Corps | Fontaine | Lavars |
| Aoste | Bouchage (Le) | Chasselay | Corrençon-en-Vercors | Fontanil-Cornillon | Lentiol |
| Apprieu | Bougé-Chambalud | Chasse-sur-Rhône | Côte-St-André (La) | Forteresse (La) | Leyrieu |
| Arandon-Passins | Bourg-d'Oisans (Le) | Chassignieu | Côtes-d'Arey (Les) | Four | Lieudieu |
| Artas | Bourgoin-Jallieu | Château-Bernard | Côtes-de-Corps (Les) | Freney-d'Oisans (Le) | Livet-et-Gavet |
| Assieu | Bouvesse-Quirieu | Châteauvilain | Coublevie | Frette (La) | Longchenal |
| Auberives-en-Royans | Brangues | Châtelus | Cour-et-Buis | Frogès | Lumbin |
| Auberives-sur-Varèze | Bressieux | Châtel-en-Trièves | Courtenay | Frontonas | Luzinay |
| Auris-en-Oisans | Bresson | Châtenay | Crachier | Garde-en-Oisans (La) | Mallevall-en-Vercors |
| Autrans-Méaudre en Vercors | Brézins | Châtonnay | Cras | Gières | Marcieu |
| Avenièrès | Brié-et-Angonnes | Chatte | Crémieu | Gillonnay | Marcilloles |
| Veyrins-Thuellin (Les) | Brion | Chavanoz | Crêts en Belledonne | Goncelin | Marcollin |
| Avignonet | Buisse (La) | Chéliéu | Creys-Mépieu | Grand-Lemps (Le) | Marnans |
| Balme-les-Grottes (La) | Buissière (La) | Chevières | Crolles | Granieu | Massieu |
| Barraux | Burcin | Cheylas (Le) | Culin | Grenay | Maubec |
| Bâtie-Montgascon (La) | Cessieu | Cheysseieu | Deux Alpes (Les) | Grenoble | Mayres-Savel |
| Beaucroissant | Châbons | Chêzeneuve | Diémoz | Gresse-en-Vercors | Mens |
| Beaufin | Châlons | Chichilianne | Dizimieu | Gua (Le) | Merlas |
| Beaufort | Chamagnieu | Chimilin | Doissin | Haut Bréda (Le) | Meylan |
| Beaulieu | Chirens | Chirens | Dolomieu | Herbeys | Meyrié |
| Beaurepaire | Champagnier | Cholonge | Domarin | Heyrieux | Meyrieu-les-Étangs |
| Beauvoir-de-Marc | Champ-près-Frogès (Le) | Chonas-l'Amballan | Domène | Hières-sur-Amby | Meyszieu |
| Beauvoir-en-Royans | Champ-sur-Drac | Choranche | Échirolles | Huez-en-Oisans | Miribel-Lanchâtre |
| Bellegarde-Poussieu | Chamrousse | Chozeau | Écluse / Badinières | Hurtières | Miribel-les-Écheltes |
| Belmont | Chanas | Chuzelles | Engins | Isle-d'Abeau (L') | Mizoën |
| Bernin | Chantepérier | Claix | Entraigues | Izeaux | Moidieu-Détourbe |
| | Chantesse | Clavans-en-Haut-Oisans | Entre-deux-Guiers | Izeron | Moirans |

| | | | |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Moissieu-sur-Dolon | Penol | Sappey-en-Chartreuse (Le) | St-Christophe-sur-Guiers |
| Monestier-d'Ambel | Percy (Le) | Sarcenas | St-Clair-de-la-Tour |
| Monestier-de-Clermont | Pierre (La) | Sardieu | St-Clair-du-Rhône |
| Monestier-du-Percy (Le) | Pierre-Châtel | Sassenage | St-Clair-sur-Galaure |
| Monstereux-Milieu | Pisieu | Satolas-et-Bonce | St-Didier-de-Bizonnes |
| Montagne | Plan | Savas-Mépin | St-Didier-de-la-Tour |
| Montagnieu | Plateau des Petites Roches (Le) | Séchilienne | St-Égrève |
| Montalieu-Vercieu | Poisat | Septème | St-Étienne-de-Crossey |
| Montaud | Poliénas | Sérézin-de-la-Tour | St-Étienne-de-St-Geoirs |
| Montbonnot-St-Martin | Pommier-de-Beaurepaire | Sermérieu | St-Geoire-en-Valdaine |
| Montcarra | Ponsonnas | Serpaize | St-Geoirs |
| Montchaboud | Pontcharra | Serre-Nerpol | St-Georges-de-Commiers |
| Monteynard | Pont-de-Beauvoisin (Le) | Seyssinet-Pariset | St-Georges-d'Espéranche |
| Montfalcon | Pont-de-Chéruy | Seyssins | St-Gervais |
| Montferrat | Pont-de-Claix (Le) | Seyssuel | St-Guillaume |
| Montrevel | Pont-en-Royans | Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu | St-Hilaire-de-Brens |
| Mont-St-Martin | Pont-Évêque | Siévoz | St-Hilaire-de-la-Côte |
| Montseveroux | Porcieu-Amblagnieu | Sillans | St-Hilaire-du-Rosier |
| Moras | Porte-des-Bonnevaux | Sinard | St-Honoré |
| Morestel | Prébois | Soleymieu | St-Ismier |
| Morette | Presles | Sône (La) | St-Jean-d'Avelanne |
| Morte (La) | Pressins | Sonnay | St-Jean-de-Bournay |
| Motte-d'Aveillans (La) | Primarette | Sousville | St-Jean-de-Moirans |
| Motte-St-Martin (La) | Proveysieux | Ste-Agnès | St-Jean-de-Soudain |
| Mottier | Prunières | Ste-Anne-sur-Gervonde | St-Jean-de-Vaulx |
| Moutaret (Le) | Quaix-en-Chartreuse | Ste-Blandine | St-Jean-d'Hérans |
| Mure (La) | Quet-en-Beaumont | Ste-Luce-en-Beaumont | St-Jean-le-Vieux |
| Murette (La) | Quincieu | Ste-Marie-d'Alloix | St-Joseph-de-Rivière |
| Murianette | Réaumont | Ste-Marie-du-Mont | St-Julien-de-l'Herms |
| Murinai | Renage | St-Agnin-sur-Bion | St-Just-Chaleysin |
| Nantes-en-Ratier | Rencrel | St-Alban-de-Roche | St-Just-de-Claix |
| Nivolas-Vermelle | Revel | St-Alban-du-Rhône | St-Lattier |
| Notre-Dame-de-Commiers | Revel-Tourdan | St-Albin-de-Vaulserre | St-Laurent-du-Pont |
| Notre-Dame-de-l'Osier | Reventin-Vaugris | St-Andéol | St-Laurent-en-Beaumont |
| Notre-Dame-de-Mésage | Rives | St-André-en-Royans | St-Marcel-Bel-Accueil |
| Notre-Dame-de-Vaulx | Rivière (La) | St-André-le-Gaz | St-Marcellin |
| Noyarey | Roche | St-Antoine-l'Abbaye | St-Martin-de-Celles |
| Optevoz | Roches-de-Condrieu (Les) | St-Appollinar | St-Martin-de-la-Cluze |
| Oris-en-Rattier | Rochetoirin | St-Arey | St-Martin-de-Vaulserre |
| Ornacieu-Balbins | Roissard | St-Aupre | St-Martin-d'Hères |
| Ornon | Romagnieu | St-Barthélemy | St-Martin-d'Uriage |
| Oulles | Roussillon | St-Barthélemy-de-Séchilienne | St-Martin-le-Vinoux |
| Oyeu | Rovon | St-Baudille-de-la-Tour | St-Maurice-en-Trièves |
| Oytier-St-Oblas | Royas | St-Baudille-et-Pipet | St-Maurice-l'Exil |
| Oz-en-Oisans | Roybon | St-Blaise-de-Buis | St-Maximin |
| Pact | Ruy-Montceau | St-Bonnet-de-Chavagne | St-Michel-de-St-Geoirs |
| Pajay | Sablons | St-Bueil | St-Michel-en-Beaumont |
| Panossas | Salagnon | St-Cassien | St-Michel-les-Portes |
| Parmilieu | Salaise-sur-Sanne | St-Chef | St-Mury-Monteymond |
| Passage (Le) | Salette-Fallavaux (La) | St-Christophe-en-Oisans | St-Nazaire-les-Eymes |
| Péage-de-Roussillon (Le) | Salle-en-Beaumont (La) | | St-Nicolas-de-Macherin |
| Pellafol | | | St-Nizier-du-Moucherotte |

RESEAU CARS RÉGION ISÈRE :
Transport interurbains et scolaires de la Région en Isère

• www.carsisere.auvergnhonealpes.fr
• Tél. : 04 26 16 38 38

RESEAU L'VA
Vienne Condrieu agglomération
• www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
• Tél. : 04 74 78 32 10

RESEAU TAG
Grenoble - Alpes Métropole (La Métro) /SMMAG
• www.tag.fr
• Allô Tag : 04 38 70 38 70

RESEAU TOUGO
Communauté de communes du Grésivaudan (CCG) / SMMAG
• www.tougo.fr
• Tél. : 0800 941 103 (appel gratuit)

RESEAU LE PAYS VOIRONNAIS
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
• www.paysvoironnais.com
• transport@paysvoironnais.com
• Tél. : 04 76 05 03 47

RESEAU RUBAN
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
• www.rubantransport.com
• Tél. : 04 74 28 04 99



ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les internes peuvent également choisir de bénéficier d'un titre cars Région Isère à la place d'une bourse (voir page 17)

VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU CARS RÉGION ISÈRE

Depuis le 1^{er} septembre 2021



est devenu



**C'est le réseau de transport de la Région en Isère :
avec près de 850 cars et 450 lignes, c'est l'un des plus denses de France !**

Depuis septembre 2015, tous les élèves⁽²⁾ qui circulent sur le réseau cars Région Isère peuvent bénéficier d'un **abonnement gratuit⁽²⁾**, valable du 1^{er} septembre au 31 août, week-end et vacances scolaires compris, sur les zones incluses dans **leur trajet scolaire** (domicile – établissement).

Voir carte des zones p. 10-11

Pour contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport et à la sécurité des élèves, votre enfant doit **obligatoirement être muni d'un titre de transport valide**, même si celui-ci est gratuit⁽²⁾.

⁽²⁾ Sous réserve d'éligibilité

UNE CARTE + UN TITRE : MODE D'EMPLOI

Pour voyager, les élèves doivent **obligatoirement** disposer d'une **carte Oûra** nominative **chargée d'un titre de transport valide**.



Cette carte doit être **validée à chaque montée à bord** du car.

La carte Oûra est **un support** valable 5 ans et **doit être conservée**. Elle est délivrée gratuitement lors de la première demande de Pack'transport cars Région Isère.

Votre enfant n'a jamais eu de **carte Oûra nominative** ? Demandez-la **lors de votre inscription**. Elle vous sera envoyée à domicile.

Pratique : Oûra dans votre poche ! L'information sur vos trajets en temps réel accessible depuis votre smartphone.



VOS DÉMARCHES

1 **Inscrivez-vous** auprès du **Département** : en ligne **sur www.isere.fr** avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19) pour que votre enfant dispose de son titre à la rentrée scolaire.



AUCUN TITRE SCOLAIRE NE SERA DÉLIVRÉ DANS LES POINTS DE VENTE CARS RÉGION, sauf dans le cadre d'un combiné SNCF/cars Région Isère (voir p. 13).

2 **À la rentrée scolaire**, votre enfant devra valider sa carte à sa montée dans le bus.



ÉLÈVES DE MOINS DE 5 ANS :
De 3 à 5 ans : la présence d'un accompagnateur est obligatoire. Renseignez-vous auprès de votre **mairie** ou de **l'établissement** scolaire fréquenté.



SANS CETTE ACTION, le titre délivré ne sera plus valide et votre enfant sera en infraction sur le réseau.

Les élèves ayant 3 ans au plus tard le 31 décembre 2022 pourront être transportés pour l'année scolaire 2022/2023 dès la rentrée, dans les mêmes conditions.

FOIRE AUX QUESTIONS

PAS DE VALIDEUR DANS LE CAR ?

• La carte doit être **activée** dans un point de vente cars Région
(liste sur www.carsisere.auvergnerhonealpes.fr)

CARTE PERDUE OU VOLÉE ?

• **Rendez-vous dans une agence** commerciale cars Région pour obtenir un duplicata (facturé 8 €).

VOUS SOUHAITEZ AJOUTER DES ZONES SUR LA CARTE OÛRA DE VOTRE ENFANT HORS TRAJET SCOLAIRE ?

• C'est possible à titre payant en agence commerciale cars Région.

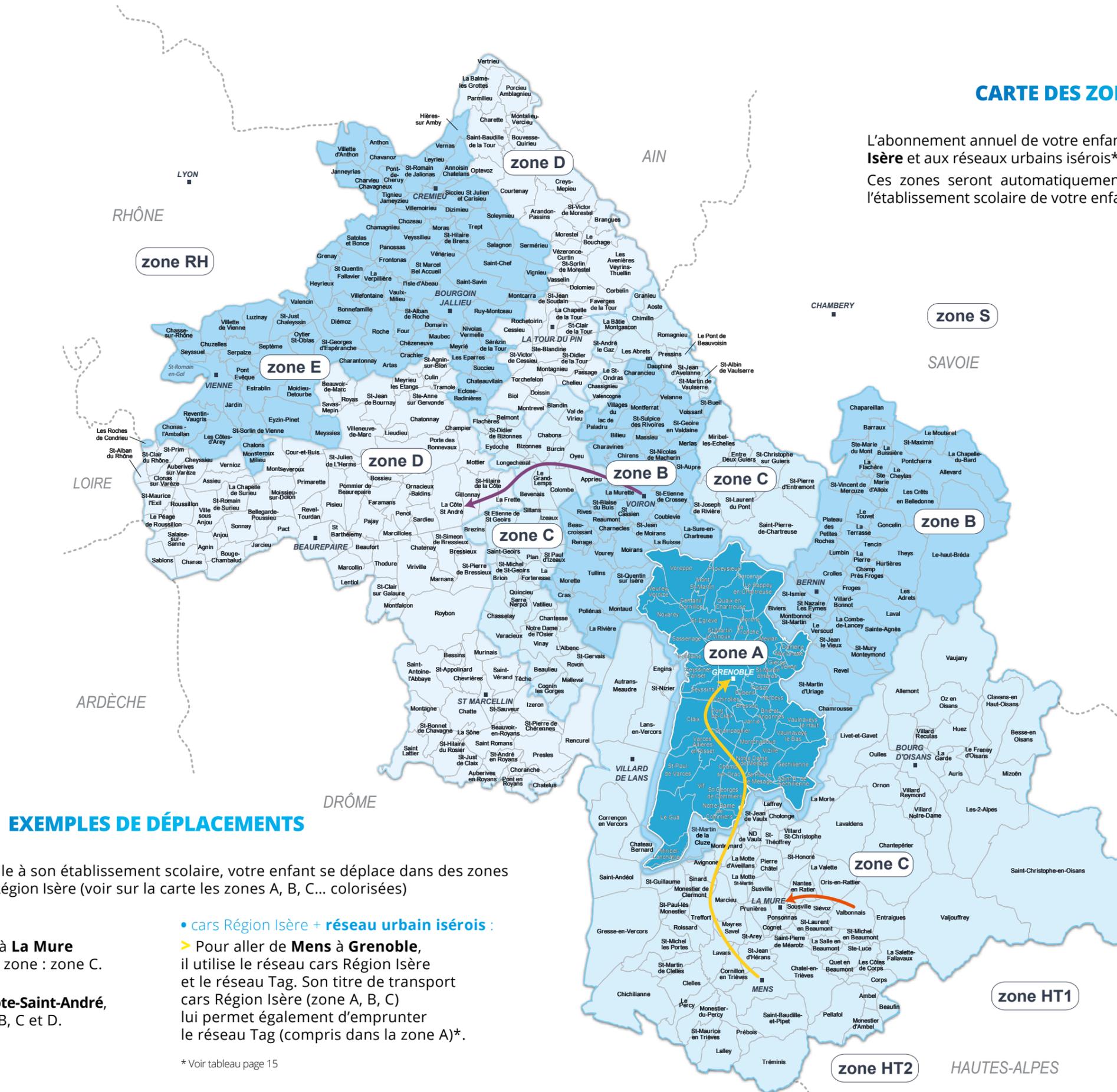
POUR CONNAÎTRE LES LIGNES ET LES HORAIRES DU RÉSEAU CARS RÉGION ISÈRE :

• www.carsisere.auvergnerhonealpes.fr
(retrouvez également la localisation des agences à la rubrique « Tarifs/Points de vente »)
• Contact : 04 26 16 38 38.



L'abonnement annuel de votre enfant lui donne accès à toutes les lignes **cars Région Isère** et aux réseaux urbains isérois* **au sein des zones chargées sur sa carte Oûra**. Ces zones seront automatiquement déterminées, en fonction du domicile et de l'établissement scolaire de votre enfant.

* Voir tableau page 15



EXEMPLES DE DÉPLACEMENTS

Pour se rendre de son domicile à son établissement scolaire, votre enfant se déplace dans des zones de transport du réseau cars Région Isère (voir sur la carte les zones A, B, C... colorisées)

• cars Région Isère **seul** :

- > Pour aller de **Valbonnais** à **La Mure** il se déplace dans une seule zone : zone C.
- > Pour aller de **Voiron** à **La Côte-Saint-André**, il se déplace dans 3 zones : B, C et D.

• cars Région Isère + **réseau urbain isérois** :

- > Pour aller de **Mens** à **Grenoble**, il utilise le réseau cars Région Isère et le réseau Tag. Son titre de transport cars Région Isère (zone A, B, C) lui permet également d'emprunter le réseau Tag (compris dans la zone A)*.

* Voir tableau page 15

VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER⁽¹⁾

⁽¹⁾Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes



Les **collégiens** et **lycéens** uniquement peuvent obtenir leur abonnement gratuit⁽²⁾ sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) pour circuler entre leur domicile et leur établissement.

⁽²⁾ sous réserve d'éligibilité

VOS DÉMARCHES

1 Demandez le titre de transport SNCF de votre enfant, qui sera chargé sur sa carte Oûra : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

SI VOTRE ENFANT DISPOSE D'UNE CARTE OÛRA NOMINATIVE, et que votre dossier est complet, votre demande sera transmise directement à la SNCF pour traitement.

SI VOTRE ENFANT NE DISPOSE PAS D'UNE CARTE OÛRA NOMINATIVE, vous devez également la demander. Un imprimé Oûra vous sera alors adressé par courrier.

PLUS DE LIASSE ASR/SNCF À RENVOYER !

RETOURNEZ LE FORMULAIRE OÛRA/SNCF DÛMENT COMPLÉTÉ SOUS 15 JOURS.

2 Le Département vous enverra un **courrier d'attribution** vous permettant de faire charger le titre de transport SNCF de votre enfant.

Si vous avez demandé une carte Oûra auprès du Département, elle vous sera remise à ce moment-là.

Rendez-vous dans **la gare de retrait** que vous aurez choisie (voir tableau ci-dessous), muni(e) de la carte Oûra de votre enfant et du courrier d'attribution.

AUCUNE DEMANDE DE TITRE SCOLAIRE n'est possible directement en gare SNCF.

! DATE LIMITE POUR LES DEMANDES SNCF : 31 OCTOBRE.

LISTE DES GARES DE RETRAIT : GARES OÙ VOUS POURREZ RETIRER LE TITRE DE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT.

| | | |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| BOURGOIN-JALLIEU | LA VERPILLIÈRE | SAINT CLAIR-LES-ROCHES |
| GIÈRES | LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON | SAINT-MARCELLIN |
| GRENOBLE | PONTCHARRA | VIENNE |
| LA TOUR-DU-PIN | PONT-DE-BEAUVOISIN | VOIRON |

**VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER⁽¹⁾
ET SUR LE RÉSEAU CARS RÉGION ISÈRE**

⁽¹⁾Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes



Les **collégiens** et **lycéens** pouvant bénéficier d'un abonnement gratuit⁽²⁾ sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) peuvent également demander un titre cars Région Isère pour les trajets **complémentaires** jusqu'à la gare.

⁽²⁾ sous réserve d'éligibilité

VOS DÉMARCHES

1 Faites vos demandes de titres SNCF et cars Région Isère en même temps : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

SI VOTRE ENFANT NE DISPOSE PAS D'UNE CARTE OÛRA NOMINATIVE, vous devez également la demander.

2 • Pour l'obtention du titre SNCF : suivez les démarches décrites en page 12.

• Pour l'obtention du titre cars Région Isère : suite à votre demande, un formulaire complémentaire vous sera envoyé.
- Retournez ce document dûment complété **sous 15 jours.**

- À réception du courrier de confirmation : muni(e) de la carte Oûra de votre enfant, vous pourrez retirer **gratuitement le titre cars Région Isère**, en agence commerciale.

LE TITRE DE TRANSPORT CARS RÉGION ISÈRE EST DÉLIVRÉ EN COMPLÉMENT DU TITRE SNCF et n'a pas vocation à couvrir la totalité du trajet domicile/établissement de votre enfant en doublon du train.

Il permet d'assurer le(s) trajet(s) suivants :
➤ Domicile/gare de départ **ET/OU**
➤ Gare d'arrivée/établissement.



ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

**VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER⁽¹⁾
ET SUR L'UN DES 5 RÉSEAUX URBAINS ISÉROIS
(TAG⁽²⁾, L'VA⁽³⁾, RUBAN⁽⁴⁾, TRANSPORT DU PAYS VOIRONNAIS, TOUGO⁽⁵⁾)**

⁽¹⁾Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes, ⁽²⁾TAG : Transports de la métropole grenobloise,
⁽³⁾LVA : Transports de Vienne Condrieu Agglomération, ⁽⁴⁾RUBAN (CAPI) : transports des agglomérations
de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, La Verpillière... ⁽⁵⁾TOUGO : Transports du Grésivaudan.



Les **collégiens** et **lycéens** uniquement peuvent obtenir leur abonnement gratuit⁽⁶⁾ sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) pour circuler entre leur domicile et leur établissement, ainsi qu'une bourse pour la partie du trajet **complémentaire** effectuée sur le réseau urbain.

⁽⁶⁾ Sous réserve d'éligibilité

VOS DÉMARCHES

1 Faites une demande de titre SNCF ainsi qu'une demande de bourse pour le réseau urbain utilisé : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

SI VOTRE ENFANT NE DISPOSE PAS D'UNE CARTE OÛRA NOMINATIVE, vous devez également la demander.

2 Ce qu'il faut faire :

POUR L'OBTENTION DU TITRE SNCF :

Suivez les étapes décrites en page 12 (« votre enfant voyage sur le réseau TER-SNCF »).

POUR LE RÉSEAU URBAIN UTILISÉ EN CORRESPONDANCE :

Avant la rentrée, achetez directement le titre de transport de votre enfant auprès du réseau concerné.

Une bourse vous sera versée **en fin d'année scolaire** pour cette partie du trajet, sur présentation des justificatifs et sous réserve d'éligibilité (voir règlement des transports sur www.isere.fr).

CONSERVEZ BIEN LES JUSTIFICATIFS D'ACHAT, ils vous seront demandés à l'automne.
Seuls justificatifs acceptés :
1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnements mensuels.

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES SNCF ET BOURSES : 31 OCTOBRE.

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

**VOTRE ENFANT UTILISE LE RÉSEAU TAG, L'VA, RUBAN,
TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS OU TOUGO,
SEUL⁽¹⁾ OU EN COMPLÉMENT DU RÉSEAU
CARS RÉGION ISÈRE**

⁽¹⁾ Sous réserve d'éligibilité au PackTransport



VOS DÉMARCHES

1 Faites une demande de titre cars Région Isère (voir p. 8-9).

Pour connaître les zones cars Région Isère traversées, consultez la carte pages 10-11.

CE TITRE DE TRANSPORT PERMETTRA également à votre enfant de voyager sur les lignes du ou des réseau(x) urbain(s) dans les conditions ci-dessous.

| SI L'ABONNEMENT CARS RÉGION ISÈRE DE MON ENFANT CONTIENT LA ZONE : | IL CIRCULE LIBREMENT SUR LE RÉSEAU SUIVANT : |
|--|---|
| A | > TAG (métropole Grenobloise) |
| B | > PAYS VOIRONNAIS > TOUGO (Grésivaudan) |
| E | > RUBAN ⁽²⁾ (CAPI) > L'VA (Vienne Condrieu Agglomération) |

⁽²⁾ RUBAN (CAPI) : Transports des agglomérations de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, Isle-d'Abeau (L), La Verpillière

**VOTRE ENFANT N'A PAS DE RÉSEAU
DE TRANSPORT À DISPOSITION⁽³⁾**

⁽³⁾ Voir conditions dans le règlement des transports disponible sur www.isere.fr (rubrique PackTransport)

Vous pouvez obtenir une bourse. Son montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire de votre enfant.

VOS DÉMARCHES

1 Demandez votre bourse : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

2 Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

3 Une bourse vous sera versée (après contrôle des justificatifs et sous réserve d'éligibilité) **en fin d'année scolaire.**

LA RÉGION SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UNE BOURSE en cas d'existence d'une solution de transport dite « admissible ». En cas de doute sur l'existence d'un réseau de transport, rendez-vous sur www.oura.com ou sur www.itinisphere.fr

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE BOURSES : 31 OCTOBRE.

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES

ÉLÈVES INTERNES

VOTRE ENFANT UTILISE UN RÉSEAU DE TRANSPORT HORS ISÈRE. LES ÉLÈVES PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN TITRE DE TRANSPORT GRATUIT⁽¹⁾ OU D'UNE BOURSE, SUIVANT LE RÉSEAU EMPRUNTÉ

VOTRE ENFANT EST INTERNE

⁽¹⁾ Sous réserve d'éligibilité

CARS RÉGION ARDÈCHE, DRÔME, SAVOIE OU CARS DU RHÔNE



VOS DÉMARCHES

Demandez le titre de transport de votre enfant : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

CARS RÉGION SAVOIE

Le titre papier vous sera envoyé par courrier et sera valable dès la rentrée scolaire.

CARS RÉGION ARDÈCHE OU DRÔME ET CARS DU RHÔNE

Le titre sera délivré sur la **carte Oûra** de votre enfant. Une notice explicative vous sera adressée suite à votre demande.

TCL⁽²⁾, SYNCHRO BUS⁽³⁾, CITÉA⁽⁴⁾ OU CARS RÉGION AIN

⁽²⁾ TCL (transports en commun Lyonnais), ⁽³⁾ Synchro Bus (ex-STAC : transports urbains de l'agglomération Chambérienne), ⁽⁴⁾ Citéa (transports urbains Valence-Romans)



VOS DÉMARCHES

Demandez une bourse : en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

- 1 Avant la rentrée scolaire :** achetez le titre de transport de votre enfant directement auprès du réseau concerné.
- 2 Les justificatifs** nécessaires vous seront demandés à l'automne.
- 3 Une bourse** vous sera versée (après contrôle des justificatifs et sous réserve d'éligibilité) en fin d'année scolaire.

CONSERVEZ BIEN LES JUSTIFICATIFS D'ACHAT.
Seuls justificatifs acceptés :
1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnements mensuels.



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE BOURSES : 31 OCTOBRE.



Quel que soit le mode de déplacement utilisé pour se rendre à leur établissement scolaire (transports en commun, voiture...), les internes peuvent bénéficier :

- > d'un titre de transport cars Région Isère gratuit⁽¹⁾ (voir pages 8-9)
- OU
- > d'une bourse plafonnée⁽²⁾

⁽¹⁾ Sous réserve d'éligibilité
⁽²⁾ Le montant de la bourse « interne » est calculé sur la base d'un transport réalisé sur le réseau cars Région Isère (voir règlement des transports sur www.isere.fr/rubrique/PackTransport).

VOS DÉMARCHES SI VOUS SOLLICITEZ UNE BOURSE :

- 1 Demandez votre bourse :** en ligne avant le **15 juillet** ou par courrier avant le **5 juillet** (en utilisant le formulaire p. 19).

Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

Une bourse plafonnée⁽²⁾ vous sera versée (sous réserve d'éligibilité) en fin d'année scolaire.

- 2 Avant la rentrée scolaire :** achetez le titre de transport dont votre enfant a éventuellement besoin pour ses trajets domicile/établissement **directement auprès des réseaux de transport utilisés.**



SI VOTRE ENFANT UTILISE LE RÉSEAU TER⁽³⁾ (SNCF) : préférez les titres de transport Illico jeunes.

⁽³⁾ TER Auvergne-Rhône-Alpes

UNE CARTE Oûra est nécessaire pour le chargement de ces titres. Si votre enfant n'en possède pas, vous devez en demander la création auprès du réseau utilisé.

SI VOTRE SITUATION NE CORRESPOND À AUCUN DES CAS contactez Allô Pack'Rentrée au 04 76 00 36 36.



DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE BOURSES : 31 OCTOBRE.



2 MES DEMANDES



Cochez les demandes que vous souhaitez effectuer

PACK'TRANSPORT

Voir critères d'éligibilité pages 5 et suivantes ou sur www.isere.fr

J'effectue une demande de transport.

1 Je renseigne ci-dessous les informations selon le réseau de transport utilisé.

2 Je joins **impérativement** un justificatif de domicile de **moins de 3 mois au nom et à l'adresse du demandeur** indiqués au verso, quelle que soit ma demande :

une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone

ou une quittance d'assurance pour le logement, ou une taxe d'habitation ou quittance de loyer.

ÉLÈVE EXTERNE/DEMI-PENSIONNAIRE

OU

ÉLÈVE INTERNE

JE COCHE CI-DESSOUS LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) AU(X) RÉSEAU(X) DE TRANSPORT NÉCESSAIRE(S) AU TRAJET SCOLAIRE ET JE SUIS LES CONSIGNES :

- CARS Région Isère – remplir les cadres **A** + **B**
- SNCF (TER Auvergne-Rhône-Alpes) remplir les cadres **B** + **C**
- Combiné SNCF + cars Région Isère remplir les cadres **A** + **B** + **C**
- CARS Région Ardèche – remplir les cadres **A** + **B**
- CARS Région Drôme – remplir les cadres **A** + **B**
- CARS Région Savoie – remplir le cadre **A**
- CARS du Rhône – remplir les cadres **A** + **B**

Je sollicite une bourse. Je joins uniquement un justificatif de domicile pour le moment. Je recevrai un courrier à l'automne m'indiquant les pièces à fournir.

Je me procure le titre de transport nécessaire auprès du réseau emprunté par mon enfant.

OU

Je sollicite **un abonnement annuel scolaire** cars Région Isère à la place d'une bourse – remplir les cadres **A** + **B**

- CARS Région Ain
- Citéa (Valence-Romans)
- TCL (Lyon)
- Synchro Bus/ex-STAC (Chambéry)

J'achète directement le titre de transport auprès du réseau concerné - consulter le cadre **D**

- TAG (Métropole grenobloise)
- Transports du Pays Voironnais
- L'VA (Vienne Condrieu Agglomération)
- Ruban (CAPI)
- TouGo (Grésivaudan)

Utilisé seul* ou en complément du réseau cars Région Isère (inclus dans l'abonnement cars Région Isère de mon enfant) : remplir les cadres **A** + **B**

Utilisé en complément du réseau SNCF : remplir les cadres **B** + **C** et consulter le cadre **D**

* **uniquement** si mon enfant est éligible au Packtransport (voir conditions page 5).

Je ne dispose d'aucune solution de transport – consulter le cadre **D** (en cas de doute, rendez-vous sur www.itinisere.fr ou sur www.oura.com)

A DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT

Je demande l'abonnement **scolaire annuel** (valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023) **auprès du Département de l'Isère**. Aucun titre scolaire ne sera délivré directement dans les points de vente cars Région Isère.

Je demande un abonnement scolaire annuel cars Région Isère dans le cadre d'un combiné SNCF+cars Région Isère. (Voir conditions page 13)

B CARTE OÛRA

Le bénéficiaire dispose d'une carte OÛra. J'indique le numéro :

Le bénéficiaire ne dispose pas d'une carte OÛra. **Je la demande*** et je joins **une photo d'identité couleur****

(inscrire les : nom, prénom, date de naissance, du bénéficiaire au verso de la photo).

*Si j'ai déjà demandé une carte OÛra au cours des années précédentes, j'indique son numéro ci-dessus. En cas de perte ou de vol, je me rends dans une agence commerciale cars Région Isère pour faire établir un duplicata. Celui-ci me sera facturé 8 €.

**Si mon enfant utilise le réseau TER (SNCF) : je ne joins pas de photo, je l'enverrai ultérieurement avec le formulaire OÛra/SNCF



C TER (SNCF) Je demande le titre de transport, merci d'indiquer :

Gare de départ Gare d'arrivée

Gare de retrait du titre de transport (Voir liste des gares de retrait page 12)

D BOURSE

Je recevrai à l'automne un récapitulatif de ma demande de bourse m'indiquant les pièces à fournir.

Je joins uniquement un justificatif de domicile pour le moment.

Pensez à joindre les pièces justificatives demandées !

Un défaut de réponse sur un des champs ou l'une des pièces justificatives entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. Toute demande pour l'un des services vaut acceptation du règlement correspondant.

J'ai lu et j'accepte les conditions spécifiques d'utilisation du service Pack'Transport.

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts.

Date :

Signature

À défaut de signature et d'acceptation des conditions ci-dessus, le présent formulaire vous sera retourné.

Retrouvez toutes les mentions légales du Pack'Transport sur www.isere.fr ou dans la brochure du Pack'Transport (page 18)